



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 14h00

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L 2121.17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 10

Date de la convocation : le 5 avril 2024

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, Colette GROIZARD, Fabrice ROUSSEAU, Marie-Henriette ELIE, Christianne COGNEE, Christiane FOURAGE, Lucienne CHARON, Danielle COMBE

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Juliette SEGUIN (pouvoir donné à Catherine COESLIER), M. Guy ATLE (pouvoir donné à Sylvie GUEGUEN)

Absents : M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Myriam PRAUD, Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Madame Colette GROIZARD

DEL2024-007 : Vote du budget primitif 2024 du CCAS

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget du CCAS.

Pour l'exercice 2024, le budget CCAS s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, recettes et dépenses à la somme de **461 380 €**
- En section d'investissement, recettes et dépenses à la somme de **979 530,67 €**

Le Président peut procéder pour l'année 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite des 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Sur l'avis de la commission finances du 03 avril 2024,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget 2024 du CCAS tel que présenté ci-avant.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

DELIBERATION
PUBLIEE

Le 26/04/2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En Mairie, le 26/04/2024

Le Président,
Louis GIBIER



La secrétaire de séance
Colette GROIZARD

